

**CONFÉRENCE MONDIALE DE TRANSPORT AÉRIEN :
DÉFIS ET PROMESSES DE LA LIBÉRALISATION**

Montréal, 24 – 29 mars 2003

- Point 4 : Examen d'un cadre général pour la libéralisation sur le long terme**
4.1 : Mécanismes pour faciliter une plus grande libéralisation

RÔLE DE L'OACI DANS LA FACILITATION DE LA LIBÉRALISATION

(Note présentée par l'Uruguay)

1. RELATIONS AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS

1.1 En ce qui concerne les relations de l'OACI avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) (ATConf/5-WP/18, § 3.4 et suivants), la délégation de l'Uruguay considère qu'il ne faudrait pas élargir l'application de l'Annexe sur les services de transport aérien de l'AGCS au-delà des trois services qu'elle comprend actuellement. D'autre part, la libéralisation des services de maintenance devrait faire l'objet d'une étude et d'un suivi de la part de l'OACI, de façon que l'on ne compromette ni la sécurité ni la sûreté.

1.2 Dans le domaine international, il faudrait éviter la redondance en ce qui concerne les tâches déjà assignées par les États à l'OACI. En outre, il faudrait toujours avoir présent à l'esprit l'entité des biens juridiques dont elle a la tutelle, qui ne doivent pas être réglementés à des fins simplement économiques.

2. DÉCISION DE LA CONFÉRENCE

2.1 La Conférence est invitée à examiner la présente note et à en tenir compte aux fins de sa Déclaration finale.

— FIN —